**DIES LUDORUM 2018 - Règlement**

**Descriptif et dispositions générales**

Dies Ludorum 2018 est un rassemblement privé, de reconstitution historique et d'histoire vivante.
L’événement s’axe sur la vie quotidienne de paysans sur une période large allant du Xè au XVè siècle.

L’événement se faisant à l’Archéo’site de Les Rues-des-Vignes, il reste ouvert au public de l’Archéo’site durant ses heures d’ouverture.

Les participants ne peuvent prétendre à une indemnisation ou un défraiement.

Le rassemblement est ouvert à toutes associations, groupes et personnes dont le matériel et les costumes obéissent aux attentes définies par les organisateurs (Ludotium et Vinciaco).

L'idéologie de ce rassemblement est de mettre en pratique et de partager les différents savoirs liés à la vie quotidienne paysanne des époques mise en valeur.

La bonne humeur, le partage et le respect d’autrui seront de rigueur.

**Modalités**

**Autorité, responsabilité et assurances**

Les participants sont tenus d'être en ordre d'assurance pour participer à l'événement. Les organisateurs ne pourront être mis en défaut si ce n'est pas le cas.

Les participants engagent leur responsabilité propre en acceptant le règlement lié à l'événement.

Les organisateurs se réservent le droit d'accepter ou refuser la participation de groupes, associations ou personnes.

Les organisateurs se réservent également le droit d'exclure, avec effet immédiat, tout participant ne respectant pas le présent règlement et les règles de bonnes conduites liées au lieu, telles que le respect du voisinage et le respect du site.

**Frais de participation et modalité d'inscription**

Les inscriptions sont ouvertes du 24 mai 2018 au 14 juin 2018 inclus.

Aucune inscription ne sera prise en compte en dehors de ces délais.

L'inscription est prise en compte après réception du formulaire d’inscription complet comportant

* les infos obligatoires de contact
* une description de votre costume (période, statuts, photos, sources, site internet de la compagnie, ...)
* une preuve d'assurance (assurance familiale, responsabilité civile ou autre)

Le site permet à 30 personnes (hors organisateurs) de s’inscrire.

L'inscription est validée après réception du paiement des frais de participation. La confirmation de votre inscription vous sera communiquée par retour de mail.

Les frais d'inscription s'élèvent à 10€ (dix euros) par participants, à partir de 16 ans.

Un supplément de 15€ (quinze euros) sera demandé par participant pour leur inscription au banquet du samedi 14 juillet.
Gratuit jusqu’aux 12 ans de l’enfant.
Le prix comprend de quoi réaliser entrée, plat, dessert et ½ litre de vin par personne.

La somme est à verser pour le 1 juillet, au plus tard, sur le compte suivant :

IBAN : BE36 9730 2731 0281

BIC : ARSPBE22

Communication : inscription dies ludorum + Nom Prénom (+ Compagnie)

**Nourriture et banquet**

Un banquet est proposé pour le samedi soir, moyennant un supplément de frais d’inscription.

Les organisateurs se chargent de l’achat des denrées alimentaires mais le repas sera réalisé par les participants et sera cuisiné en partie dans les fours du site.
Les autres repas durant l’événement sont totalement à la charge du participant, mais seront cuisinés et pris en commun.

**Horaires**

Les activités se déroulent du samedi 14 juillet 2018 à partir de 9h00, jusqu'au dimanche 15 juillet 2018, 16h00.

Les participants peuvent occuper le terrain à partir du vendredi 14h00 jusqu'au lundi 16 juillet, 12h00, au plus tard.

Le passage des véhicules sur le site de campement sera interdit à partir du samedi 07h00 jusqu'au dimanche 16h30. Si vous devez monter ou démonter votre camp dans cet intervalle, adressez-vous à un organisateur afin de coordonner les alternatives possibles.

**Costume, habillement et accessoires**

Le rassemblement étant multi-époques en 2018, il n’y a pas de cahier des charges par période. Il est demandé aux futurs participants d’avoir un costume de paysan/artisan de type « européen». Les armes ne sont pas autorisées sur le site.

Concernant la participation de personnes ou groupes ne figurant pas dans cette classification, il leur est demandé de fournir les sources des différentes pièces de leur costume. Cette possibilité est toutefois ouverte uniquement à des costumes ayant sources en Eurasie et Afrique.

Afin de respecter l'esprit de reconstitution historique, les habits « modernes » seront interdits à partir du samedi 09h00, jusqu'au dimanche 16h00. Il est de même esprit le fait de proscrire tout accessoire (montres, bagues, boucles d'oreilles, piercings, ...) ou de dissimuler toute particularité physique (coloration capillaire, tatouages, ...).

Une tolérance sera toutefois accordée aux personnes souffrant d'un handicap nécessitant l'utilisation d'un appareillage moderne ou aux personnes ayant une déficience visuelle importante.

De même une tolérance sera accordée aux enfants participants, sur le plan des chaussures notamment.

L'usage de téléphone et appareils photos n'est pas interdit mais toléré dans les limites d'une utilisation discrète (mode silencieux et rangés dans des sacoches ou dans les tentes personnelles).

**Campement**

**Tentes**

Chaque association, groupe ou personne devra assurer son propre hébergement.

Seuls les membres de Vinciaco peuvent disposer des maisons de l’Archéo’site comme dortoir, permettant ainsi à plus de participants de s’inscrire.

Des emplacements seront définis et ils vous seront désignés à votre arrivée. Il vous est demandé de respecter ces emplacements et de vous adresser à un organisateur si vous rencontrez un souci.

Les membres de Ludotium seront logés dans l’espace de campement et présents sur le site durant toute la durée de l’événement.

Les tentes se devront de respecter au mieux l'historicité de la période que la personne/compagnie reproduit. Par là nous entendons que les tentes modernes, tout comme les tentes de visuel bien plus tardif que les siècles précités, ne sont pas acceptées.

Toutefois, si vous rencontrez un souci d'hébergement conséquent à cette restriction, merci de prévenir les organisateurs AVANT votre inscription.
Nous pouvons mettre en place un espace dédié aux tentes modernes. Celui-ci sera hors espace de campement médiéval et plus éloigné du centre des activités.

**Feu**

Compte tenu de la nature du terrain, un feu commun sera prévu dans un espace limité.

Aucun feu n’est toléré dans l’espace de campement.
Nous vous demandons de prévoir un extincteur (feu type A minimum 1,5L) par tente pour vos lanternes et bougies, car les extincteurs disponibles seront proches de l’espace feu et des fours.

Les boites à feu sont inutiles. Toutefois, si vous devez disposer de matériel tel que crémaillères, trépieds, grilles de cuisson et autre, il vous est demandé de l’apporter.

**Mobilier, vaisselle et objets « de vie** »

Seul le mobilier, la vaisselle et les objets du quotidien historiquement acceptables pour les périodes précitées seront tolérés sur le campement. Le mobilier et matériel moderne est totalement interdit sur campement en dehors d'une utilisation non visible (intérieur de tente fermée par exemple) à moins d’être précité dans le règlement (cf téléphone, appareil photo, lunettes,…).

**Bois, paille, eau**

L'organisation met à disposition le bois pour le feu, de la paille pour les paillasses/couchage et de l'eau potable. Si la météo nous y oblige, il sera possible d'utiliser de la paille pour couvrir le sol.

Il vous est demandé d'en faire un usage raisonnable durant toute la durée de l'événement.

A la fin de l'événement il est demandé de regrouper la paille en un seul endroit commun désigné par les organisateurs. Idem pour le bois dont vous n'auriez pas fait usage.

Il est interdit de bruler la paille utilisée lors de l'événement.

**Commodités et parking**

L’Archéo’site met à notre disposition des toilettes (en dur) et un espace de parking (non surveillé).
Il est demandé à tout participant de respecter ces lieux.

Un organisateur vous indiquera le lieu de parking pour gêner le moins possible les personnes susceptibles de devoir quitter les lieux plus tôt.

**Règles de vie**

Afin de veiller à la bonne ambiance et au respect mutuel sur l'événement, il est demandé à chaque participant de ne pas faire de bruit à outrance durant la nuit (de 22h00 à 7h00).

De même, le recours à des substances illicites est totalement interdit sur l'ensemble du campement.

La consommation d'alcool est tolérée dans la mesure où un état d'ébriété constaté n'engendre pas de comportement impétueux et turbulent. Nous vous invitons cependant à user des breuvages alcoolisés avec modération.

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure, avec effet immédiat, tout participant dont le comportement ne respecte pas les conditions précitées.

Dans le respect d'une approche historique de l'instant et afin d'éviter l'anachronisme flagrant, il est demandé aux fumeurs (cigares, cigarettes, pipes, e-cigarettes, ...) de se tenir éloigné du campement afin de s'adonner à ce vice en toute discrétion. De même, par respect pour le lieu il leur est demandé de ne pas jeter au sol les mégots et autres restes de tabac.

Nous rappelons aux parents venant avec leurs enfants que ceux-ci restent sous leur entière responsabilité.

Les animaux de compagnies sont tolérés durant l'événement à conditions qu'ils soient surveillés par leurs maîtres et que ces derniers veillent à la propreté du site.

Afin de ne pas disperser les déchets et de veiller à conserver le site dans un état de propreté tel que lors de l'arrivée, il est demandé à chaque campement de tenir une poubelle. Celle-ci devra être déposée, si pleine ou à la fin de l'événement, à l'endroit indiqué par les organisateurs.

**Renonciation au droit à l'image**

Tout participant à l'événement (majeur ou mineur accompagné de son représentant légal) accorde au pouvoir organisateur la permission irrévocable de publier les photos où apparait le participant.

Ces images pourront être exploitées sous quelques formes que ce soit.

Par signature (ou accord informatique explicite lors de l’inscription), le participant accepte le précédent règlement.